



### *Politique commerciale*

## Délocalisation outre frontière de l'emploi : Le point sur l'activité législative aux États-Unis

**Linda LEE**

Étudiante à la maîtrise en sciences économiques et auxiliaire de recherche à la Chaire d'études politiques et économiques américaines, Université de Montréal

On a beaucoup parlé récemment aux États-Unis de la délocalisation outre frontière de l'emploi (DOFE), mais ce phénomène n'est pas nouveau. Il a pris de l'ampleur dans l'industrie manufacturière au début des années 1970. Dès lors, la DOFE permettait aux entreprises manufacturières américaines d'augmenter leur marge de profits car la main d'œuvre non qualifiée était abondante et relativement moins coûteuse dans certains pays d'Asie.<sup>1</sup> Alors, pourquoi toute cette attention après plus de 30 ans? Avec l'expansion du secteur des services et le déclin du secteur manufacturier, ce ne sont plus que les emplois des travailleurs peu qualifiés qui sont en jeu, mais aussi les emplois des travailleurs éduqués.<sup>2</sup> Ainsi, le potentiel américain serait menacé? Une étude publiée en 2002 par Forrester Research

*Cette note explore les réactions législatives récentes du gouvernement fédéral et des états américains face au phénomène de la délocalisation outre frontière de l'emploi. Elle propose une définition de ce type de politiques, un aperçu de son évolution rapide au cours des deux dernières années et un tableau détaillé des projets de loi à l'étude au Congrès fédéral et dans les législatures des états, en mettant l'accent sur les principaux destinataires des exportations québécoises.*

*This note explores recent legislative reactions at the federal and state levels to offshore outsourcing. It proposes a definition of this notion, an assessment of its recent evolution, as well as a detailed picture of bills under consideration in the U.S. Congress and state legislatures, with an emphasis on the principal destinations for Quebec's exports.*

quantifie le nombre d'emplois délocalisés, dans les secteurs des technologies de l'information et des services, à 3,3 millions d'ici 2015<sup>3</sup>. De sorte que les pays tels la Chine et l'Inde, qui sont en tête du palmarès des pays hôtes, deviennent alors les nouveaux boucs émissaires de certains politiciens « amers ».<sup>4</sup>

Among the high-tech manufacturing industries, 28% of the jobs have disappeared since 2000. Many of these jobs went to foreign countries

<sup>1</sup> Kelly Gieg, [A Survey of IT Offshoring](#), GSEC Practical Assignment, SANS Institute (27 janvier 2004).

<sup>2</sup> Senator Joseph I. Lieberman, (Office of), [Offshore Outsourcing and America's Competitive Edge: Losing Out in the High Technology R&D and Services Sectors](#), United States Senate (11 mai 2004).

<sup>3</sup> Forrester Report, *3,3 Million U.S. Jobs To Go Offshore*, Forrester Research (11 novembre 2002).

<sup>4</sup> Lieberman, *Offshore outsourcing*.

La Chaire d'études politiques et économiques américaines (CÉPÉA; <http://cepea.cerium.ca>) est affiliée au Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM; [www.cerium.ca](http://www.cerium.ca)). La Chaire bénéficie de l'appui financier du ministère des Relations internationales du Québec ([www.mri.gouv.qc.ca](http://www.mri.gouv.qc.ca)).

La série « Notes & Analyses » publie des notes de synthèse ou des analyses plus approfondies, en français ou en anglais, produites dans le cadre des activités de la CÉPÉA. Pour recevoir ces textes au moment de leur parution et des informations sur nos activités, inscrivez-vous à notre liste d'envoi en écrivant à : [cepea@umontreal.ca](mailto:cepea@umontreal.ca).

La responsabilité éditoriale de la série est partagée par l'équipe de direction de la CÉPÉA : Pierre Martin (directeur), Michel Fortmann, Richard Nadeau et François Vaillancourt (directeurs de recherche). Le contenu des textes de cette série n'engage que leurs auteurs. © CÉPÉA 2004

aggressively pursuing technological leadership with their industrial policies, subsidies and incentives.<sup>5</sup>

Ce qu'il y a de relativement nouveau en ce qui concerne les débats récents sur la DOFE est la position offensive adoptée par les divers paliers gouvernementaux et le recours à l'action législative comme baume. Cette note examine les propositions de politiques américaines pour la période située entre le mois d'avril 2003 et le mois de mai 2004. Ainsi, quatre points d'examen sont considérés. Au niveau fédéral, dans le but de protéger les emplois américains, il y a eu l'introduction d'une multitude de projets de lois qui favoriseraient la production domestique.

Au niveau des états, il y a eu une multiplication rapide de projets de loi visant à contrer la tendance vers la DOFE. Après un quasi-silence législatif en 2003 (un projet de loi en avril, un en novembre et deux en décembre), les projets de loi sur le thème de la DOFE ont littéralement déferlé sur les législatures d'états depuis le début de 2004 : 41 projets en janvier; 44 en février, 13 en mars et trois en avril.

Ceci pourrait avoir une incidence sur les exportations québécoises aux États-Unis car plusieurs états qui considèrent l'adoption de mesures contre la DOFE sont des destinations importantes de celles-ci. Finalement, cette note aborde l'importance relative qu'occupe le phénomène de la DOFE au cœur du débat électoral en cette année d'élection présidentielle.

### Les projets de lois fédéraux

Le Congrès a présenté des projets de loi qui concernent directement la DOFE au niveau des centres d'appels et le recours à la sous-traitance « hors frontière ». Le tableau 1, en annexe, dresse une liste détaillée des projets de loi présentés au Congrès fédéral, dont entre autres :

- Une proposition de législation exigerait que les agents des centres d'appels divulguent leur localisation géographique aux clients américains.
- Une proposition de projet de loi interdirait le recours, par les agences publiques fédérales, à la sous-traitance « hors frontière ». Les dispositions protectionnistes contenues dans les critères des subventions fédérales imposeraient, tant aux institutions privées que publiques, le recours aux fournisseurs et entrepreneurs américains.
- Une proposition limiterait l'octroi de contrats fédéraux aux compagnies dont au moins la moitié des emplois serait localisés sur le territoire américain.

### Les mesures présentées dans les états

De nombreuses mesures « anti-DOFE » soumises aux législateurs des états américains représentent des variantes de la législation proposée au niveau fédéral. Des mesures anti-DOFE ont été proposées dans un total de 35 états en 2003 et 2004. Le tableau 2 énumère

<sup>5</sup> Lieberman, *Offshore outsourcing*, p. 9.

ces 35 états et montre que la Californie mène le bal législatif avec un total de dix projets de lois soumis en 2003-2004. Le tableau 3, pour sa part, énumère tous les projets de lois présentés dans les états. De ce tableau on retiendra notamment les éléments suivants :

- 46% des projets de loi proposés dans les états accorderaient un traitement préférentiel aux compagnies, travailleurs et produits de l'état.
- 40% des projets de loi soumis interdiraient aux autorités publiques de recourir aux services des centres d'appels situés hors des États-Unis ou limiteraient l'envoi de l'information privée à l'étranger.

### **Les principaux clients du Québec et les lois anti-DOFE**

Les exportations québécoises destinées au marché américain doivent faire face à la « menace » potentielle que représente les divers traitements préférentiels proposés dans 35 états.

- L'état de New York, dont la part de cet état dans les exportations québécoises vers les États-Unis représente 12,2 %, a introduit cinq projets de loi, dont deux qui interdiraient le recours aux centres d'appels situés hors du territoire américain. Aussi, les institutions privées et publiques bénéficiant de l'aide financière de l'état, ne pourront recourir à la sous-traitance « hors frontière ».
- La Pennsylvanie, dont la part des exportations québécoises vers les États-Unis représente 4,8 %, n'a pas introduit de mesure concrète qui favoriserait la production domestique. Par contre, il y a eu la soumission d'un projet de loi proposant l'analyse du recours à la DOFE par l'administration publique.

- Le Vermont, dont la part des exportations québécoises vers les États-Unis représente 4,4 %, a proposé deux projets de loi qui interdiraient l'octroi de contrats gouvernementaux aux compagnies et centres d'appels qui exécuteront leur mandat à l'extérieur des États-Unis.
- Le Texas, qui reçoit 4,0 % des exportations québécoises vers les États-Unis, n'a pas introduit de mesure protectionniste visant explicitement le phénomène de la DOFE.
- L'état de l'Ohio, dont la part des exportations québécoises vers les États-Unis représente 4%, a soumis un seul projet de loi. Celui-ci exigerait que les compagnies engagées directement ou indirectement par l'état soient physiquement localisées sur le territoire américain. Quant aux centres d'appels, les agents devront divulguer leur localisation géographique et l'information privée ne pourra être transférée hors des États-Unis, sans le consentement explicite des clients concernés.
- La législature de l'Illinois, un état qui absorbe 3,7 % des exportations québécoises vers les États-Unis, a introduit cinq projets de loi. L'un d'eux, le *Domestic Products Procurement Act*, imposerait un contenu minimal canadien ou américain aux produits manufacturés achetés par l'état. Par contre, les autres projets de loi accorderaient priorité aux travailleurs, compagnies et fournisseurs américains. De plus, les compagnies oeuvrant dans le secteur des technologies de l'information devront certifier que seuls les travailleurs autorisés à travailler aux États-Unis travailleront sur les contrats publics.
- L'état du New Jersey, dont la part des exportations québécoises vers les États-Unis atteint 3,0 %, a proposé trois projets de loi. Deux mesures introduites

concernent directement les centres d'appels localisés outre-mer. En effet, ceux-ci ne pourront solliciter de l'information privée auprès de la clientèle américaine et la divulgation de la localisation géographique ainsi que de l'identité de l'agent sera obligatoire.

- L'état du Massachusetts (3,0 % des exportations québécoises vers les États-Unis) n'a pas introduit de mesure de traitement préférentiel reliée à la DOFE.
- Le Michigan (2,9 % des exportations québécoises vers les États-Unis) a soumis deux projets de loi, dont un qui accorderait priorité aux compagnies de l'état. De plus, les contrats gouvernementaux et contrats d'achats ne pourront être octroyés aux compagnies étrangères qui n'auront pas recours, pour le mandat, à des travailleurs américains.
- L'état du Kentucky, dont la part des exportations québécoises vers les États-Unis représente 2,9 %, a introduit un projet de loi qui interdirait l'octroi de contrats gouvernementaux aux compagnies étrangères qui n'auront pas recours, pour le mandat, à des travailleurs américains.

En somme, ces dix états représentent 44,9% des exportations québécoises destinées au marché américain. De ces dix états, huit ont proposé des mesures discriminatoires (voir le tableau 4, en annexe, pour les valeurs exactes des exportations québécoises vers les états).

### La DOFE : un enjeu électoral

La politique extérieure américaine ainsi que les politiques économiques exercent un poids considérable sur l'opinion de l'électorat<sup>6</sup>. La délocalisation des emplois américains représentant davantage un point sensible, les

politiques « anti-DOFE » représenteraient donc un outil efficace pour charmer les électeurs étant donné une opinion publique généralement défavorable envers ce phénomène<sup>7</sup>. Une des promesses électorales du Sénateur John Kerry est de « ranimer » l'industrie manufacturière américaine, entre autre, en réglementant de façon plus rigoureuse l'activité des entreprises qui ont recours à la DOFE.<sup>8</sup> L'administration Bush propose, pour sa part, une politique industrielle qui contribuerait à la croissance économique et, conséquemment, à la création d'emplois<sup>9</sup>. La plupart des projets de loi « anti-DOFE » présentés à ce jour ont été référés à des comités d'étude et restent, jusqu'à ce jour, dans « l'inertie législative ». Les résultats des élections de l'automne 2004, tant au niveau de la présidence qu'au niveau du Congrès et des législatures d'états, représenteront un indice fiable quant aux chances de survie des propositions de projets de loi.

Le débat oppose les entreprises, qui veulent accroître la rentabilité de leur compagnie par le biais de la DOFE, aux travailleurs et syndicats qui dénoncent la DOFE comme étant une menace aux travailleurs américains. Reste à constater si les mesures effectivement adoptées serviront davantage les objectifs économiques ou politiques.

---

<sup>7</sup> Christian E. Weller, « [On Offshoring, Perceptions Matter](#) », Center for American Progress, 21 mai 2004.

<sup>8</sup> Nedra Picker, « [Kerry Proposes Legislation to Aid Workers](#) », Associated Press, 26 février 2004.

<sup>9</sup> George W. Bush, [The President's Economic Security Agenda](#). Section du site Web officiel du candidat à la présidence. Mise à jour du 10 juin 2004.

---

<sup>6</sup> Selon un sondage de CBS News mené du 20 au 23 mai 2004, tel que rapporté à la page « [Problems and Priorities](#) » du site [www.pollingreport.com](http://www.pollingreport.com).

### **Pour en savoir plus**

Anderson, Stuart. 2003. [Creeping Protectionism: An Analysis of State and Federal Global Sourcing Legislation](#), The National Foundation for American Policy (décembre).

Brainard, Lael et Robert E. Litan. 2004. « [“Offshoring” Services Jobs : Bane or Boon and What to Do ?](#) », *The Brookings Institution Policy Brief #132* (avril).

Drezner, Daniel W. 2004. « [The Outsourcing Bogeyman](#) », *Foreign Affairs* 83 (mai-juin).

Drezner, Daniel W. 2004. « [An Outsourcing Bibliography](#) ».

Gieg, Kelly, [A Survey of IT Offshoring](#), GSEC Practical Assignment, SANS Institute (27 janvier 2004).

Klinger, Shannon et Lynn Sykes. 2004. [Exporting the Law: A legal Analysis of State and Federal Outsourcing Legislation](#). The National Foundation for American Policy (avril).

Lieberman, Senator Joseph I. (Office of). 2004. [Offshore Outsourcing and America's Competitive Edge: Losing Out in the High Technology R&D and Services Sectors](#). United States Senate (11 mai 2004).

Mann, Catherine L. 2003. « [Globalization of IT Services and White Collar Jobs : The Next Wave of Productivity Growth](#) ». Institute for International Economics, *International Economics Policy Briefs* PB03-11, (décembre).

McKinsey Global Institute. 2003. [Offshoring : Is It a Win-Win Game?](#). McKinsey & Company (août).

Weller, Christian E., « [On Offshoring, Perceptions Matter](#) », Center for American Progress, 21 mai 2004.

<b>Tableau 1</b>	
<b>Propositions de mesures « anti-DOFE » qui s’appliqueraient aux marchés de l’administration fédérale <sup>10</sup></b>	
<b>Projets de loi</b>	<b>Résumé des mesures législatives</b>
« United States Workers Protection Act » Introduit le 24 février 2004, référé à un comité (à l’étude)	Interdiction d’octroyer des contrats de travail fédéraux qui seront exécutés outre-mer.  Clause d’exception : Le Président des États-Unis peut faire appel aux services d’une firme oeuvrant à l’étranger pour des raisons de sécurité nationale.  Interdiction au niveau des gouvernements d’états, d’octroyer des contrats de travail qui seront accomplis outre-mer avec les subventions du gouvernement fédéral.
« Jobs for American Act » Introduit le 12 février 2004, référé à un comité (à l’étude)	Amendement au « Worker Adjustment and Retraining Notification Act » Une compagnie procédant au transfert de 15 emplois ou plus hors des États-Unis, doit informer le département de la main d’œuvre, les employés concernés, les autorités locales ainsi que les agences gouvernementales d’aide à la recherche d’emplois. L’entreprise doit faire preuve de transparence au niveau du nombre d’emplois transféré hors des États-Unis. L’employeur doit aussi prévenir les employés concernés au moins 3 mois en avance. Les mêmes étapes doivent être suivies dans le cas d’une mise à pieds de 50 employés ou plus.
« Call Center Consumer’s Right to know Act » Introduit le 17 novembre 2003, référé à un comité (à l’étude)	Les agents des centres d’appels sont tenus de divulguer leur localisation géographique.
« American Manufacturing Retention Act » Introduit le 17 septembre 2003, référé à un comité (à l’étude)	L’octroi de contrats de travail fédéraux se limite aux compagnies dont au moins 50% des emplois se situent aux États-Unis.
« The Genuine American Flag Act » Introduit le 10 juin 2003	Tous les drapeaux américains vendus sur le territoire américain doivent être fabriqués aux États-Unis

<sup>10</sup> SOURCE : National Foundation for American Policy, «[Table Tracking State and Federal Global Sourcing Legislation](#)», mise à jour du 5 mai 2004.

<b>Tableau 2</b>		
<b>Le nombre de mesures « anti-DOFE » proposées par les états américains<sup>11</sup></b>		
<b>Nombre de projets de loi proposés</b>	<b>États</b>	
Aucun	Alaska Arkansas Delaware Dakota du Nord Floride Massachusetts Maine Montana	Nevada New Hampshire Oklahoma Oregon Texas Utah Wyoming
1 à 2	Arizona Caroline du nord Caroline du Sud Dakota du Sud Hawaï Idaho Kentucky Ohio Iowa	Maryland Michigan Nebraska Nouveau Mexique Pennsylvanie Rhode Island Vermont Virginie occidentale Wisconsin
3 à 4	Colorado Georgie Kansas Louisiane	Minnesota Mississippi New Jersey Virginie
5 à 6	Alabama Connecticut Illinois Indiana	Missouri New York Tennessee Washington
7 à 9	Aucun	
10	Californie	

<sup>11</sup> SOURCE : National Foundation for American Policy, , «[Table Tracking State and Federal Global Sourcing Legislation](#)», mise à jour du 5 mai 2004.

**Tableau 3**

**Les mesures « anti-DOFE » du marché public proposées par les états américains<sup>12</sup>**

États	Projets de loi	Résumé des mesures législatives
Alabama	Projet de loi numéro 300 introduit au Sénat le 12 février 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors de États-Unis.
	Projet de loi numéro 358 introduit à la Chambre des représentants le 10 février 2004	
	Projet de loi numéro 484 introduit au Sénat le 6 avril 2004	Les centres d'appels sont tenus de divulguer leur localisation géographique.
	Résolution 63 introduit au Sénat le 8 avril 2004	Résolution qui encourage les agences gouvernementales à accorder priorité aux des firmes de l'Alabama.
	Projet de loi numéro 337 introduit au Sénat le 18 mars 2004	Le Département des finances est tenu d'émettre un rapport lorsqu'un contrat de travail gouvernemental est octroyé à une firme localisée hors des États-Unis.
Arizona	Projet de loi numéro 2581 introduit à la chambre des représentants le 30 janvier 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux à des centres d'appels de source étrangère.
	Projet de loi numéro 1080 introduit au Sénat le 13 février 2004	Amendement qui interdit une institution médicale à transférer les informations contenues dans les dossiers des patients à une institution située hors des États-Unis.
Californie	Projet de loi numéro 2919 introduit à l'Assemblée le 20 février 2004	Interdiction aux centres d'appels qui ont un mandat du gouvernement, d'exécuter ce mandat hors des États-Unis.
		Interdiction d'envoyer de l'information privée, en destination des centres d'appels situés hors des États-Unis, sans le consentement des clients concernés.
	Projet de loi numéro 3021 introduit à l'Assemblée le 24 février 2004	Un employeur est tenu d'inclure dans ses rapports d'activités, le nombre d'emplois transférés hors des États-Unis, le nombre d'emplois maintenus dans l'état et le nombre d'emplois maintenus aux États-Unis.
	Projet de loi numéro 1452 introduit au Sénat le 19 février 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis.

<sup>12</sup> SOURCE: National Foundation for American Policy , , «[Table Tracking State and Federal Global Sourcing Legislation](http://nfap.net/researchactivities/global sourcing/appendix.aspx)», mise à jour du 5 mai 2004. En ligne. <<http://nfap.net/researchactivities/global sourcing/appendix.aspx>> (Page consultée le 18 mai 2004)

	Projet de loi numéro 1845 introduit en Assemblée le 29 janvier 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 1492 introduit au Sénat le 19 février 2004	Intention de proposer une législation concernant le traitement de l'information privée et de l'information relative à la sécurité nationale, exclusivement par des firmes opérants aux États-Unis.
	Projet de loi numéro 1451 introduit au Sénat le 19 février 2004	Intention de proposer une législation restreignant le traitement de l'information relative à la santé par des firmes opérant hors des États-Unis
	Projet de loi numéro 1453 introduit au Sénat le 20 février 2004	<p>Une firme procédant au transfert de 20 emplois ou plus hors de l'état, doit informer le « Département du Travail », les employés concernés, ainsi que les agences gouvernementales d'aide à la recherche d'emplois.</p> <p>L'employeur doit aussi prévenir les employés, dont les emplois seront transférés hors des États-Unis, au moins 60 jours en avance.</p>
	Projet de loi numéro 2449 introduit à l'Assemblée le 19 février 2004	Priorité accordée aux fournisseurs californiens quant à l'octroi de contrats gouvernementaux dans le domaine de la technologie d'information.
	Projet de loi numéro 2163 introduit à l'Assemblée le 18 février 2004	<p>Tout traitement d'information relative à la santé doit être effectué aux États-Unis.</p> <p>Interdiction d'envoyer de l'information privée à une institution médicale située hors des États-Unis, sans le consentement explicite des patients concernés.</p>
	Projet de loi numéro 1829 introduit à la Chambre des représentants le 20 janvier 2004	Les agences gouvernementales ne peuvent octroyer des contrats de travail à tout fournisseur ou sous traitant ne pouvant certifier que l'accomplissement du travail sera effectué par la main d'œuvre américaine.
Caroline du Nord	Projet de loi numéro 991 introduit au Sénat le 3 avril 2003	<p>Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux, dans le domaine du télémarketing et des centres d'appels, qui ne seront pas exécutés aux États-Unis par des travailleurs autorisés à travailler.</p> <p>À la demande du client, l'agent doit divulguer la localisation géographique.</p>

		Interdiction d'envoyer de l'information privée en destination d'un centre d'appels situé hors des États-Unis, sans le consentement écrit des clients concernés.
Caroline du Sud	Projet de loi numéro 4434 introduit à la Chambre des représentants le 3 décembre 2003	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux, dans le domaine du télémarketing et des centres d'appels, qui ne seront pas exécutés aux États-Unis par des travailleurs autorisés à travailler.  À la demande du client, l'agent doit divulguer sa localisation géographique.  Interdiction d'envoyer de l'information privée en destination d'un centre d'appels situé hors des États-Unis, sans le consentement écrit des clients concernés.
Colorado	Projet de loi numéro 170 introduit au Sénat le 27 janvier 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 1289 introduit à l'Assemblée le 29 janvier 2004	Les agents des centres d'appels sont tenus de divulguer leur localisation géographique.  Interdiction d'envoyer de l'information privée en destination d'un centre d'appels situé hors des États –Unis, sans le consentement écrit des clients concernés.
	Projet de loi numéro 169 introduit au Sénat le 27 janvier 2004	Disqualification, pour une période de 7 années, quant à l'obtention de prêts, de subventions, de contrats de travail et des obligations industrielles locales, si la perte nette de 100 emplois ou plus dans l'état est causée par le transfert de ces emplois vers une location hors des États-Unis.
Connecticut	Projet de loi numéro 5660 introduit au Sénat le 9 mars 2004	Disqualification, pour une période de 7 années, quant à l'obtention de prêts ou subventions pour le développement économique, si la perte nette de 100 emplois ou plus est causée par le transfert de ceux-ci vers une location hors des États-Unis.  Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis.  Les agents des centres d'appels sont tenus de divulguer leur localisation géographique

	Projet de loi numéro 501 introduit au Sénat le 26 février 2004	Priorité accordée aux compagnies du Connecticut pour l'achat de biens et services par l'état  L'octroi de contrats de travail gouvernementaux exclut les services « produits » à l'extérieur de l'état du Connecticut.
	Projet de loi numéro 430 introduit au Sénat le 26 février 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 395 introduit au Sénat le 20 février 2004	Les agents des centres d'appels sont tenus de divulguer leur localisation géographique
	Projet de loi numéro 400 introduit au Sénat le 23 février 2004	Interdiction d'envoyer, dans un centre d'appels situé hors des États-Unis, de l'information privée, sans le consentement explicite des clients concernés.
	Projet de loi numéro 577 introduit au Sénat le 4 mars 2004	Seuls les citoyens américains ou toute personne détenant un permis de travail légal, seront autorisés à travailler directement ou indirectement pour l'état.
Dakota du Sud	Projet de loi numéro 1116 introduit à la chambre des représentants le 21 janvier 2004	Les agences gouvernementales ne peuvent octroyer des contrats de travail ou procéder à l'achat de services des fournisseurs ou sous-traitants qui exécuteront leur mandat avec des travailleurs qui ne sont pas autorisés à travailler aux États-Unis.
Georgie	Projet de loi numéro 1357 introduit à la chambre des représentants le 5 février 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux à des centres d'appels de source étrangère.
	Projet de loi numéro 473 introduit au Sénat le 5 février 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 1281 introduit à la chambre des représentants le 30 janvier 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 1218 introduit à la Chambre des représentants le 27 janvier 2004	Les agents des centres d'appels sont tenus de divulguer leur localisation géographique, les 30 premières secondes de l'appel téléphonique.
Hawaï	Projet de loi numéro 1922 introduit à la chambre des représentants le 5 février 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux à des centres d'appels de source étrangère.  Les agents des centres d'appels sont tenus de divulguer leur localisation géographique, à la demande du client.

		Interdiction d'envoyer de l'information privée en destination d'un centre d'appels localisé hors des États-Unis, sans le consentement explicite des clients concernés.
Idaho	Projet de loi numéro 598 introduit à la chambre des représentants le 2 février 2004	Priorité accordée aux travailleurs de l'état quant à l'octroi de contrats de travail gouvernementaux.
Illinois	Projet de loi numéro 6613 introduit à la Chambre des représentants le 9 février 2004	« The domestic Products Procurements Act » qui représente la version amendée du « Steel Products Procurement Act », stipule que l'état procédera à l'achat ou location de produits manufacturés et matières premières exclusivement par l'intermédiaire des fournisseurs dont la marchandise rencontre un contenu minimal américain ou canadien.  Selon le « Illinois Procurement Code », à moins d'un différentiel de prix au-delà de 10%, la priorité doit être accordée aux produits fabriqués dans l'état.  Selon le « U.S. Procurement Code », à moins d'un différentiel de prix au-delà de 10%, la priorité doit être accordée aux produits fabriqués aux États-Unis.
	Projet de loi numéro 6983 introduit à la Chambre des représentants le 9 février 2004	Les agences publiques doivent promouvoir et accorder priorité aux articles manufacturés, matériaux, et fournitures qui ont été fabriqués aux États-Unis
	Projet de loi numéro 4550 introduit à la chambre des représentants le 3 février 2004	Les fournisseurs doivent certifier que l'accomplissement du contrat de travail gouvernemental sera effectué par des citoyens américains ou toute personne détenant un permis de travail légal.
	Projet de loi numéro 2375 introduit au sénat le 3 février 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 4362 introduit à la Chambre des représentants le 3 février 2004	Les entrepreneurs du domaine de la technologie de l'information, travaillant directement ou indirectement pour l'état, doivent certifier qu'ils exécuteront leur mandat exclusivement avec des travailleurs autorisés à travailler aux États-Unis.
Indiana	Projet de loi numéro 1381 introduit à la Chambres des représentants le 20 janvier 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis.

	Projet de loi numéro 1101 introduit au Sénat le 13 janvier 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 1275 introduit à la Chambre des représentants le 15 janvier 2004.	Seuls les citoyens américains ou travailleurs détenant un permis de travail légal, peuvent être employés directement ou indirectement par l'état.  Toute offre d'achat de services ou de biens dont la compagnie n'est pas en provenance de l'Indiana, doit rajouter au prix offert une marge préférentielle de 10%.
	Projet de loi numéro 4 introduit au Sénat le 18 novembre 2003.	Seuls les citoyens américains ou travailleurs détenant un permis de travail légal peuvent être employés directement ou indirectement par l'état.
	Projet de loi numéro 1080 introduit à la Chambre des représentants le 13 janvier 2004	Quant à l'octroi de contrats de travail gouvernementaux, une marge de 1 à 5% sera rajoutée au prix offert par une compagnie qui ne provient pas de l'Indiana.
Iowa	Projet de loi numéro 2400 introduit à la chambre des représentants le premier mars 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui ne seront pas exécutés aux États-Unis.
	Dossier numéro 2063 introduit au Sénat le 2 février 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui ne seront pas exécutés aux États-Unis.
Kansas	Projet de loi numéro 538 introduit au Sénat le 22 mars 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui ne seront pas exécutés aux États-Unis.
	Projet de loi numéro 2810 introduit à la Chambre des représentants le 11 février 2004	Lorsque exigé par le client, l'agent du centre d'appels doit divulguer sa localisation géographique, son nom et prénom ainsi que le nom de l'employeur.  Les informations privées qui seront envoyées en destination d'un centre d'appels situé hors de États-Unis , doivent préalablement être autorisées, de façon écrite, par les clients concernés.
	Projet de loi numéro 2524 introduit à la Chambre des représentants le 15 janvier 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis. Amende imputée aux fournisseurs ou sous-traitants si recours à des travailleurs non-autorisés à travailler aux États-Unis pour l'exécution du mandat gouvernemental .
Kentucky	Projet de loi numéro 278 introduit au Sénat le 3 mars 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui ne seront pas exécutés aux États-Unis.

	Projet de loi numéro 640 introduit au à la Chambre des représentants le 27 février 2004	
Louisiane	Projet de loi numéro 380 introduit à la chambre des représentants le 29 mars 2004	Seuls les citoyens américains ou toute personne détenant un permis de travail légal, seront autorisés à travailler directement ou indirectement pour l'état.
	Projet de loi numéro 1344 introduit à la Chambre des représentants le 29 mars 2004.	Certains contrats gouvernementaux doivent être exécutés sur le territoire américain.
	Projet de loi numéro 681 introduit au Sénat le 29 mars 2004	Les traitements de réclamations en matière de santé doivent être exécutés aux États-Unis.
Maryland	Projet de loi numéro 362 introduit au Sénat le 4 février 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 183 introduit à la chambre des représentants le 21 janvier 2004	Les agences gouvernementales ne peuvent octroyer des contrats de travail à des sous-traitants étrangers.  Clause d'exception : il est possible d'obtenir une dérogation par l'intermédiaire du Conseil d'état.
Michigan	Projet de loi numéro 4940 introduit à la Chambre des représentants le 2 juillet 2003	Priorité accordée aux firmes du Michigan quant à l'octroi de contrats de travail gouvernementaux.  Les agences gouvernementales ne peuvent octroyer des contrats de travail ou procéder à l'achat de services des fournisseurs ou sous-traitants qui exécuteront leur mandat avec des travailleurs non- autorisés à travailler aux États-Unis.
	Projet de loi numéro 5517 introduit à la Chambre des Représentants le 11 février 2004	Établissements de certaines restrictions quant à l'octroi de contrats de travail gouvernementaux à des firmes étrangères opérant hors des États-Unis.
Minnesota	Dossier numéro 1792 introduit au sénat le 5 février 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux (pour des services techniques ou professionnels) qui seront exécutés hors des États-Unis.
	Dossier numéro 2116 introduit au Sénat le 19 février 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux à des centres d'appels situés hors des États-Unis  Interdiction d'envoyer de l'information privée outre-mer, sans le consentement explicite des clients concernés.

	Dossier numéro 2273 introduit à la Chambre des représentants le 19 février 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux à des centres d'appels situés hors des États-Unis  Interdiction d'envoyer de l'information privée outre-mer sans le consentement explicite des clients concernés.
	Projet de loi numéro 1816 introduit à la Chambre des représentants le 4 février 2004	Les contrats de travail gouvernementaux seront exclusifs aux travailleurs autorisés à travailler aux États-Unis.
Mississippi	Projet de loi numéro 1293 introduit à la chambre des représentants le 23 février 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis. Clause d'exception : un contrat de travail gouvernemental peut être exécuté par des travailleurs non autorisés à travailler aux États-Unis si les travailleurs domestiques ne peuvent combler la demande de main d'œuvre.
	Projet de loi numéro 1535 introduit au Sénat le 23 février 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui ne seront pas exécutés aux États-Unis.
	Projet de loi numéro 885 introduit au Sénat le 10 février 2004	Les agents des centres d'appels sont tenus de divulguer leur localisation géographique dès le début de l'appel téléphonique.
	Projet de loi numéro 464 introduit à la Chambre des représentants le 15 janvier 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux à des fournisseurs qui exécuteront leur mandat par l'intermédiaire des travailleurs non-autorisés à travailler aux États-Unis.  Clause d'exception : un contrat de travail gouvernemental peut être exécuté par des travailleurs non autorisés à travailler aux États-Unis si les travailleurs domestiques ne peuvent combler la demande de main d'œuvre.
Missouri	Projet de loi numéro 1497 introduit à la chambre des représentants le 17 février 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux à des centres d'appels qui exécuteront leur mandat hors des États-Unis.  Les agents des centres d'appels sont tenus de divulguer leur localisation géographique, à la demande du client.  Interdiction d'expédier hors des États-Unis de l'information privée sans le consentement écrit des clients concernés.
	Projet de loi numéro 853 introduit au Sénat le 1 décembre 2003	Les compagnies, oeuvrant dans le domaine des centres d'appels, qui travaillent directement ou indirectement pour

		l'état, ne peuvent envoyer de l'information privée concernant une tierce partie non concernée en destination d'un centre d'appels situé hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 1474 introduit à la Chambre des représentants le 12 février 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 1129 introduit au Sénat le 12 janvier 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux, dans le domaine du télémarketing, qui ne seront pas exécutés aux États-Unis.
	Projet de loi numéro 1029 introduit au Sénat le 12 janvier 2004	Interdiction imposée aux centres d'appels oeuvrant dans le domaine du télémarketing, d'envoyer de l'information privée en destination d'un centre d'appels situé hors des États-Unis.
Nebraska	Projet de loi législatif numéro 1223 introduit le 21 janvier 2004	Les agences gouvernementaux ne peuvent octroyer des contrats de travail si ce mandat sera exécuté hors des États-Unis.  Les fournisseurs ainsi que sous-traitants doivent certifier que le mandat sera exécuté par des citoyens américains ou toute personne détenant un permis de travail légal.
New Jersey	Projet de loi numéro 840 introduit à l'Assemblée le 13 janvier 2004	Les centres d'appels localisés hors des États Unis doivent, lors des 30 premières secondes de l'appel, informer le client de la localisation géographique, du nom et prénom de l'agent ainsi que le nom de l'employeur. (Cela s'applique aussi dans le cas des échanges par courrier électronique)
	Projet de loi numéro 370 introduit au Sénat le 13 janvier 2004	Les centres d'appels localisés hors des États Unis doivent, lors des 30 premières secondes de l'appel, informer le client de la localisation géographique, du nom et prénom de l'agent ainsi que le nom de l'employeur. (Cela s'applique aussi dans le cas des échanges par courrier électronique)  Les centres d'appels localisés hors des États Unis ne peuvent solliciter de l'information privée auprès de la clientèle américaine (il y a exception dans le cas où le client prend l'initiative, dans ce cas-ci, un enregistrement de l'appel téléphonique est exigé)
	Projet de loi numéro 494 introduit au Sénat le 13 janvier 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis.

Nouveau Mexique	Projet de loi numéro 416 introduit au Sénat le 30 janvier 2004	L'octroi de contrats de travail gouvernementaux sera exclusif à des citoyens américains ou toute personne détenant un permis de travail légal.
New York	Projet de loi numéro 6040 introduit le au Sénat le 20 janvier 2004	Lorsqu'une entreprise publique ou privée reçoit une forme d'aide ou subvention gouvernementale ( les subventions au développement économique, crédit d'impôt, etc.), celle-ci ne peut recourir délocaliser des emplois hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 10347 introduit à l'Assemblée le 25 mars 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 9567 introduit en assemblée le 28 janvier 2004	Les entreprises qui bénéficient des subventions de l'état pour le développement ne peuvent octroyer des contrats de travail qui seront exécutés hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 201 introduit à l'Assemblée le 8 janvier 2004	Interdiction aux agences gouvernementales de recourir aux services d'un centre d'appels localisé hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 6079 introduit au Sénat le 5 février 2004	Interdiction aux agences gouvernementales de recourir aux services d'un centre d'appels situé hors des États-Unis.
Ohio	Projet de loi numéro 459 introduit à la Chambre des représentants introduit le 8 avril 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux à des compagnies qui accompliront leur mandat hors des États-Unis  Interdiction d'envoyer de l'information privée en destination d'un centre d'appels situé hors des États-Unis sans l'autorisation explicite des clients concernés.  Les agents des centres d'appels sont tenus de divulguer leur localisation géographique.  Toute entreprise qui bénéficie des subventions au développement accordées par l'état, seront tenue de prévenir, au moins 60 jours en avance, les employés dont l'emploi sera transféré hors des États-Unis.
Pennsylvanie	Résolution numéro 586 introduit à la Chambre des représentants le 8 mars 2004	Le comité des Finances et du Budget législatif étudieront les cas d'octroi de contrats de travail par l'état à des sous-traitants opérant hors des États-Unis.
Rhode Island	Projet de loi numéro 2943 introduit au Sénat le 2 mars 2004	Interdiction par le gouvernement de l'état de procéder à l'achat de biens et services des firmes de source étrangère.
Tennessee	Projet de loi voté numéro 3492	Introduction de restrictions quant à l'utilisation de la sous-

	introduit au Sénat le 29 mars 2004	traitance à l'étranger et des centres d'appels situés hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 2334 introduit à la Chambre des représentants le 22 janvier 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 2344 introduit au Sénat le 22 janvier 2004	
	Projet de loi numéro 2822 introduit au Sénat le 22 janvier 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 3235 introduit à la Chambre des représentants le 5 janvier 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux aux firmes dont la société mère est localisée hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 2340 introduit à la chambre des représentants le 21 janvier 2004	« Consumer Right to know act » Lorsque exigé par le client, les agents des centres d'appels doivent divulguer leur localisation géographique, leur nom et prénom ainsi que le nom de l'employeur.  Les informations privées qui seront envoyées hors des États-Unis, en destination d'un centre d'appels, doivent être accompagnées d'une autorisation écrite des clients concernés.
Vermont	Projet de loi numéro 702 introduit au Sénat le 3 février 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 647 introduit à la chambre des représentants le 29 janvier 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux à des centres d'appels de source étrangère.
Virginie	Projet de loi numéro 1010 introduit à la Chambre des représentants le 14 janvier 2004	Toute entité de propriété publique ne peut octroyer des contrats à des fournisseurs ou sous-traitants qui auront recours, pour le mandat, à des travailleurs non- autorisés à travailler aux États-Unis.
	Projet de loi numéro 151 introduit au Sénat le 12 janvier 2004	Priorité accordée en matière d'approvisionnement gouvernemental aux firmes américaines.
	Projet de loi numéro 243 introduit à la Chambre des représentants le 8 janvier 2004	(Traitement en vigueur lorsque que le différentiel de prix, par rapport à la firme de source étrangère, soit inférieur à 20%)
	Projet de loi numéro 315 introduit à	Lors de l'octroi de contrats de travail gouvernementaux de

	la Chambre des représentants le 9 janvier 2004	valeur supérieure ou égale à 500 000\$, une marge préférentielle de 3% sera ajoutée au prix offert soumissionnaires des autres états.
Virginie occidentale	Projet de loi numéro 703 introduit par le sénat le 23 février 2004	Disqualification, pour une période de 7 années, quant à l'obtention de prêts ou subventions pour le développement industriel, si la perte nette de 100 emplois ou plus est causée par le transfert de ces emplois vers une location hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 4584 introduit au Sénat le 23 février 2004	Les agents des centres d'appels sont tenus de divulguer leur localisation géographique.  Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux dans les domaines du télémarketing et des centres d'appels à des sous-traitants opérant hors des États-Unis.
Washington	Projet de loi numéro 3187 introduit à la chambre des représentants le 5 février 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux qui seront exécutés hors des États-Unis.
	Projet de loi numéro 2762 introduit à la Chambre des représentants le 20 janvier 2004	Toute entreprise qui bénéficie d'une forme d'aide fiscale du gouvernement ( crédit d'impôt, exemption fiscale, réduction d'impôts, taux de taxation préférentiel, plan différé de taxation, etc.) doit procéder à la création nette d'emplois permanents temps plein à l'intérieur de l'état, dans un délais de 2 années. De plus, les entreprises bénéficiaires doivent offrir un salaire équivalent à celui qui prévaut dans l'industrie ainsi qu'une assurance santé à ses employés.  Aussi, l'acquisition de capital physique doit être conforme au « Local Hire Agreement »
	Projet de loi numéro 2768 introduit à la Chambre des représentants le 20 janvier 2004	Limitation de l'octroi de contrats gouvernementaux dans les domaines universitaires, le transport et la correction à des agences qui auront recours à des travailleurs américains ou travailleurs détenant un permis de travail légal.
	Projet de loi numéro 3186 introduit à la chambre des représentants le 5 février 2004	Interdiction d'octroyer des contrats de travail gouvernementaux à des centres d'appels de source étrangère.  Les agents des centres d'appels sont tenus de divulguer leur localisation géographique, à la demande du client.

		Interdiction d'envoyer de l'information privée en destination d'un centre d'appels localisé hors des États-Unis, sans le consentement explicite des clients concernés.
	Projet de loi numéro 2405 introduit à la Chambre des représentants le 14 janvier 2004	Tout les contrats de travail gouvernementaux doivent être exécutés par des citoyens américains ou des travailleurs détenant un permis de travail légal.
	Projet de loi numéro 2351 introduit à la Chambre des représentants le 9 janvier 2004	<p>Les centres d'appels localisés hors des États - Unis doivent informer le client de la localisation géographique, du nom et prénom ainsi que le nom de l'employeur. (Cela s'applique aussi dans le cas des échanges par courrier électronique)</p> <p>À la demande du client, un appel peut être transféré dans un centre d'appels situé aux États-Unis.</p> <p>Les centres d'appels localisés hors des États Unis ne peuvent solliciter de l'information privée auprès de la clientèle américaine (il y a exception dans le cas où le client prend l'initiative, dans ce cas-ci, l'agent est tenu d'informer le client que la divulgation d'information privée est optionnelle).</p>
Wisconsin	Projet de loi numéro 389 introduit au Sénat le 14 janvier 2004	Les branches exécutives du gouvernement ne peuvent octroyer des contrats de travail qui seront exécutés hors des États-Unis

**Tableau 4**
**Les exportations du Québec vers les états américains en 2003<sup>13</sup>**

États	Pourcentage des exportations totales vers les États-Unis	Exportations (millions de dollars américains courants)
New York	12,2%	5 597
Pennsylvanie	4,8%	2 205
Vermont	4,4%	1 992
Ohio	4,0%	1 834
Texas	4,0%	1 831
Illinois	3,7%	1 701
New Jersey	3,0%	1 382
Massachusetts	3,0%	1 359
Michigan	2,9%	1 348
Kentucky	2,9%	1 325
Total	44,9%	20 574

**Tableau 5**
**Répartition des projets de loi "anti-DOFE" en fonction de leur nature<sup>14</sup>**

Nature des projets de loi	Nombre	Proportion
Traitements préférentiels accordés aux compagnies, travailleurs et produits américains	58	46%
Restrictions limitant le recours aux centres d'appels établis hors des État Unis et l'envoi d'information privée outre-mer.	50	40%
Critères de qualification pour les subventions gouvernementales.	7	5%
Les entreprises publiques ou privées doivent faire preuve de transparence s'ils ont recours à la DOFE.	3	2%
Traitement préférentiel accordé aux compagnies de l'état	3	2%
Autres (Projets de loi proposant l'examen des effets de la DOFE sur l'économie)	7	5%

<sup>13</sup> SOURCE : Institut de la Statistique du Québec, Commerce international en ligne  
En ligne <<http://diff1.stat.gouv.qc.ca/hkb/hkb.php>> (page consultée le 20 mai 2004)

<sup>14</sup> SOURCE : National foundation for American Policy, «Table Tracking State and Federal Global Sourcing Legislation», [www.nfap.net/researchactivities/globalsourcing/appendix.aspx](http://www.nfap.net/researchactivities/globalsourcing/appendix.aspx) (mise à jour du 5 mai 2004).

## **Notes & Analyses sur les États-Unis**

Cette série est publiée par la Chaire d'études politiques et économiques américaines de l'Université de Montréal (<http://cepea.cerium.ca>).

### **Déjà parus :**

1. Linda Lee, *Délocalisation outre frontière de l'emploi : Le point sur l'activité législative aux États-Unis* (Note), juin 2004.

### **À paraître :**

2. Linda Lee, *Les politiques d'achat chez nous à l'américaine : Le retour en force des lois « Buy American » aux États-Unis* (Note), septembre 2004.